



## LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIÈRES

Délib. CS-  
**N° 28/2025**  
Page 1/3

**ABROGATION POUR ERREUR MATERIELLE  
DE LA DELIBERATION N°22/2025 VISEE EN PREFECTURE DE L'AUDE LE 18/03/2025**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité : 25 février 2025

#### Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude ; Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude ; M. Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel ; Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON ;

SM Aude Centre ; M. Eric MÉNASSI ; M. Jean Pierre BARTHES, M Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres ; Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude ; M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Pierre POLARD

SIAH Corbières Maritimes ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

#### Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude ; M. Alain GINIES représenté par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude ; M. Pierre BARDIES représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel ; M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM Aude Centre ; M. Christian MAGRO représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude ; M. Jean\_Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu ; M. Michel JAMMES représenté par M. Jean Claude MONTLAUR

SIAH Corbières Maritimes ; M. Jean Paul FAURAN représenté par M. Michel PUJOL

Mme Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : mise en place d'indicateur de suivi de la biodiversité sur les sites de restauration hydromorphologique du bassin versant Aude et Berre**

Le SMMAR EPTB Aude et ses adhérents ont développé une politique ambitieuse de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Aude et de la Berre. Les bénéfices de cette politique sur la protection contre les inondations et la régulation du transport solide sont attestés et validés scientifiquement.

Un effet induit de la restauration de la dynamique fluviale est la régénération de ces écosystèmes fluviaux et de leurs habitats. Face à l'érosion générale de la biodiversité c'est un levier d'actions qu'il est nécessaire de mieux connaître. La production de bioindicateurs basée sur une connaissance des communautés vivantes présentes dans ces écosystèmes permettra de mieux comprendre leur fonctionnement, de valoriser le bien-fondé de cette politique pour la biodiversité, et d'améliorer au besoin les processus techniques de mises en place de ces actions.

Le SMMAR EPTB Aude pourra ainsi en tant qu'opérateur public faire remonter ses connaissances et données aux organismes Etatiques qui les centralisent et les exploitent pour l'intérêt de tous et notamment de ses syndicats adhérents.

La connaissance de ces bioindicateurs et par là même la mise en lumière du bénéfice des actions hydromorphologiques sur la reconquête d'une biodiversité adaptée à ces milieux méditerranéens particuliers, permettra ainsi d'apporter des arguments scientifiques quantifiés de nature à faire évoluer la réglementation.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 170 000€ € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
<b>AGENCE DE L'EAU RMC</b>	<b>170 000 €</b>	<b>80 %</b>	<b>136 000 €</b>
AUTOFINANCEMENT	170 000 €	20%	34 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>170 000 €</b>

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

**APPROUVE** le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « mise en place d'indicateur de suivi de la biodiversité sur les sites de restauration hydromorphologique du bassin versant Aude et Berre »

**AUTORISE** le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme*

  
**Eric MÉNASSI**  
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)